

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS  
DE BELGIQUE

---

# Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES  
DU

**8 - 02 - 2000**  
**après-midi**

|              |   |   |
|--------------|---|---|
| AGALEV-ECOLO | : | <i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>                  |
| CVP          | : | <i>Christelijke Volkspartij</i>   |
| FN           | : | <i>Front National</i>   |
| PRL FDF MCC  | : | <i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i> |
| PS           | : | <i>Parti socialiste</i>   |
| PSC          | : | <i>Parti social-chrétien</i>  |
| SP           | : | <i>Socialistische Partij</i>  |
| VLAAMS BLOK  | : | <i>Vlaams Blok</i>  |
| VLD          | : | <i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>  |
| VU&ID        | : | <i>Volksunie&amp;ID21</i>   |

*Afkortingen bij de nummering van de publicaties :*

|                 |   |  |
|-----------------|---|--|
| DOC 50 0000/000 | : | <i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i> |
| QRVA            | : | <i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>  |
| HA              | : | <i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>   |
| BV              | : | <i>Beknopt Verslag</i>   |
| PLEN            | : | <i>Plenum</i>  |
| COM             | : | <i>Commissievergadering</i>  |

*Abréviations dans la numérotation des publications :*

|                 |   |  |
|-----------------|---|--|
| DOC 50 0000/000 | : | <i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i> |
| QRVA            | : | <i>Questions et Réponses écrites</i>   |
| HA              | : | <i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>   |
| CRA             | : | <i>Compte Rendu Analytique</i>   |
| PLEN            | : | <i>Séance plénière</i>   |
| COM             | : | <i>Réunion de commission</i>   |

*Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers*  
*Bestellingen :*  
*Tel. : 02/549 81 60*  
*Fax : 02/549 82 74*  
*www.deKamer.be*  
*e-mail : alg.zaken@deKamer.be*

*Publications officielles éditées par la Chambre des représentants*  
*Commandes :*  
*Tél. : 02/549 81 60*  
*Fax : 02/549 82 74*  
*www.laChambre.be*  
*e-mail : aff.generales@laChambre.be*

## SOMMAIRE

### COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – C 113

#### QUESTIONS

– de M. **Guido Tastenhoye** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et au secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères, sur la politique du gouvernement à l'égard du Pérou (n° 961)

*Orateurs* : **Guido Tastenhoye** et **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères

5

– de M. **Francis Van den Eynde** au secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères, sur l'aide liée (n° 962)

*Orateurs* : **Francis Van den Eynde** et **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État à la Coopération au développement, adjoint au ministre des Affaires étrangères

7



COMMISSION DES  
RELATIONS EXTÉRIEURES

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 8 FEVRIER 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

**M. Ferdy WILLEMS**

*La séance est ouverte à 15 h 25.*

**QUESTIONS**

**M. Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : M. Tastenhoye avait également déposé une question sur les implications politiques de l'attitude belge vis-à-vis de l'Autriche. Pourquoi n'a-t-elle pas été inscrite à l'ordre du jour ? Le vice-premier ministre est présent à la Chambre en ce moment, il me semble.

**M. Guido Tastenhoye** (VL. BLOK) : Je demande la suspension de la réunion pour que le président puisse débiter de notre demande.

Le **président** : N'étant que président faisant fonction, je ne puis que prendre acte du fait que le président n'a pas inscrit ce point à l'ordre du jour.

**M. Francis Van den Eynde** (VI. Blok) : Je suis moi-même président de la commission de l'Infrastructure et vice-président de la Chambre. Le règlement de la Chambre prévoit effectivement la possibilité de requérir la présence d'un ministre. En outre, l'article 89 prévoit que des questions orales peuvent être posées en commission une fois par semaine, sans préciser toutefois à quel ministre il incombe de répondre. Nous constatons

que le gouvernement fait preuve de mauvaise volonté. M. Michel est bel et bien présent à la Chambre, mais on nous envoie le secrétaire d'État. Ce n'est plus sérieux. C'est même franchement antiparlementaire.

J'insiste pour que ce soit M. Michel qui réponde à notre question ; sinon il faudra la reporter de plusieurs semaines et, à ce moment-là, elle ne serait plus d'actualité. M. Michel compte en effet, dans un proche avenir, se rendre en visite au Congo, pays peu démocratique s'il en est.

Le **président** : Je suis disposé à demander au vice-premier ministre de bien vouloir nous rejoindre et je propose, en attendant, de traiter les questions adressées au secrétaire d'État à la Coopération au développement.

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU PÉROU

*Question de M. Guido Tastenhoye au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et au secrétaire d'État à la Coopération au Développement sur "la mauvaise politique menée par le gouvernement belge à l'égard du Pérou" (n° 961)*

M. **Guido Tastenhoye** (VL. BLOK) : La Belgique consacre chaque année une part non négligeable du budget de la Coopération au développement au Pérou. Le gouvernement utilise pourtant cette aide à des fins politiques en s'adjudgeant tout le mérite des réalisations. Le président Alberto Fujimori ambitionne un troisième mandat, ce qui serait contraire à la Constitution péruvienne. Dans un tel contexte, l'octroi d'un soutien économique ou politique au Pérou ne peut se justifier. Nous ne pouvons pas soutenir plus longtemps le président péruvien, dont les tendances dictatoriales sont de plus en plus manifestes.

Le président Fujimori a ainsi fait cesser les émissions de la seule chaîne de TV qui tenait un langage d'opposition. Son directeur a été privé de la nationalité péruvienne ainsi que de ses droits civiques. Le président a également muselé la Cour constitutionnelle et s'emploie depuis huit ans à "réorganiser" la justice.

En soutenant le régime péruvien, le gouvernement belge soutient en fait une véritable dictature. Lorsque l'on songe à l'attitude qu'a adoptée le gouvernement vis-à-vis de l'Autriche, on peut clairement parler de deux poids et deux mesures.

Le gouvernement envisage-t-il de cesser de soutenir le régime du président Fujimori ? Combien de projets de développement belges sont actuellement en cours au Pérou ? Quel montant cela représente-t-il ? Combien de projets la Belgique a-t-elle déjà financés depuis l'accession au pouvoir de Fujimori en 1992 ?

M. **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : La coopération au développement avec le Pérou s'inscrit dans le cadre de la loi du 25 mai 1999 sur la coopération internationale. Elle vise le développement durable et la lutte contre la pauvreté, tout en se fondant sur le respect des droits de l'homme.

Je ne me prononcerai pas sur la question juridique de la rééligibilité du président Fujimori. Il faut cependant lui accorder un certain crédit, dans la mesure où il est parvenu à stabiliser son pays à la suite des actions du "Sentier lumineux". On ne peut toutefois guère féliciter le gouvernement péruvien d'avoir comblé le gouffre entre les riches et les pauvres.

Que faisons-nous au Pérou ? Notre aide organisée par l'intermédiaire des ONG se chiffre à 129 millions de francs ; l'aide gouvernementale ne s'élève qu'à 1,7 millions de francs.

Notre coopération est notamment axée sur les projets suivants : le service de médiation national, l'aide aux victimes d'organisations terroristes comme le "Sentier lumineux", l'aide aux petites entreprises, le soutien de

projets en matière de lutte contre la drogue, le soutien de projets visant à lutter contre la maltraitance des femmes dans le cadre familial, le financement de projets en matière de sylviculture.

Nos projets ne visent donc pas à renforcer le régime Fujimori mais sont avant tout destinés à venir en aide à la population péruvienne.

M. **Guido Tastenhoye** (VL. BLOK) : Il s'agit essentiellement d'aide transitant par les ONG. Votre réponse est hypocrite. Le contribuable belge subsidie les ONG à plus de 80%. Il y a vraiment deux poids et deux mesures dans la politique belge. On s'en prend à un pays comme l'Autriche, qui respecte les principes démocratiques et les droits de l'homme, et on continue à soutenir des pays comme le Pérou et le Congo, qui foulent systématiquement aux pieds les droits de l'homme.

M. **Eddy Boutmans**, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Nous ne soutenons pas le régime péruvien. Je pensais d'ailleurs que vous auriez applaudi le soutien apporté à un régime de droite.

Le **président** : L'incident est clos.

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : A-t-on des nouvelles du ministre Michel ? Viendra-t-il rejoindre la commission ?

Le **président** : Il ne nous rejoindra pas. Il a quitté la Chambre.

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : L'attitude du ministre Michel est inadmissible !

Le **président** : Ce point ne figurait pas à l'ordre du jour. C'est d'ailleurs l'argument qu'a invoqué le ministre Michel.

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : La majorité sabote dès lors la demande légitime d'un membre de l'opposition qui souhaite poser une question au ministre. Peut-on encore parler de démocratie ?

M. **Jef Valkeniers** (VLD) : Traditionnellement, la réponse est fournie soit par le ministre, soit par le secrétaire d'État.

M. **Guido Tastenhoye** (VL. BLOK) : Qu'est-ce qui empêche le ministre Michel de se faire représenter par le secrétaire d'État Boutmans ?

Le **président** : Ce point ne figurait pas à l'ordre du jour. Je clôture ce débat de procédure.

## AIDE LIÉE

*Question de M. Francis Van den Eynde au secrétaire d'État à la Coopération au développement sur "l'aide liée" (n° 962)*

**M. Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Dans un discours prononcé le 18 janvier 2000 devant la Fédération des entreprises bruxelloises, le secrétaire d'État a déclaré que l'aide liée est inadmissible.

Il ne souhaite en effet pas que l'argent de la coopération bénéficie à nos entreprises ou serve à financer la formation de travailleurs locaux au service d'entreprises belges actives dans les pays en voie de développement. Cette position contraste avec celle défendue par le secrétaire d'État Chevalier.

Ce dernier avait même évoqué la possibilité de payer avec l'argent de la coopération au développement la formation de travailleurs de l'Union minière qui redémarre au Congo.

Le secrétaire d'État Chevalier a-t-il été rappelé à l'ordre par le gouvernement ? Voilà un nouvel exemple frappant de l'absence de cohésion au sein de ce gouvernement. Je poserai demain la même question à M. Chevalier.

**M. Eddy Boutmans**, secrétaire d'État (*en néerlandais*) : Je suis ému de voir que M. Van den Eynde se préoccupe de la cohérence du gouvernement.

La déclaration gouvernementale est claire. Par ailleurs, le choix de l'aide non liée transparaît également dans ma propre note de politique générale. La coopération au développement doit en tout état de cause être non liée : elle n'a pas pour finalité de servir les intérêts de nos entreprises. J'attire votre attention sur le fait que la coopération au développement n'est plus, depuis longtemps, d'un grand intérêt pour notre industrie nationale. Notre action est axée sur les travaux d'infrastructure de base réalisés à petite échelle et présentant un intérêt du point de vue de la coopération au développement. Les grands travaux d'infrastructure, quant à eux, sont financés par la voie d'accords multilatéraux et non plus bilatéraux. Les accords multilatéraux ne réservent plus de rôle prioritaire à nos entreprises nationales.

Notre coopération au développement se chiffre à 0,35 % de notre PNB. Tout au plus un tiers de ce pourcentage est affecté à la coopération bilatérale. Nous laissons aux ONG le loisir de choisir les entreprises auxquelles elles souhaitent faire appel.

Notre coopération au développement comprend l'enseignement, les petits travaux d'infrastructure, la pacification, etc., qui sont de nature à normaliser à terme les relations économiques et commerciales avec la Belgique, ce qui est susceptible de présenter un avantage économique pour des entreprises belges. En outre, le fait que notre coopération au développement soit de qualité est un plus pour l'image de marque de la Belgique à l'étranger. La notion "non liée" est donc relative.

Nos entreprises ont bel et bien un rôle actif à jouer dans le Tiers monde, mais en coopération avec des entreprises locales et par la voie de la formation des travailleurs locaux.

**M. Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Je relève que le secrétaire d'État vient en fait de déclarer ouvertement que son collègue, M. Chevalier, a dit des bêtises à propos de la formation commune du personnel par l'Union minière.

Le secrétaire d'État Boutmans plaide, une fois de plus, en faveur d'une augmentation du budget accordé à son département. Son prédécesseur avait déclaré qu'il ignorait à quoi d'éventuels moyens financiers auraient pu être affectés.

Une telle déclaration en dit long. Fort de mon expérience au sein de la commission AGCD, je ne peux qu'être sceptique à l'égard de ceux qui réclament une majoration du budget de la Coopération au développement.

Le **président** : Je tiens à souligner que le ton agressif que prennent les échanges verbaux entre les parlementaires me semble souvent déplacé.

L'incident est clos

– La réunion publique est levée à 16 h 15.